

Immo-Basilix

SOCIETE ANONYME
AVENUE DU PORT 12
1080 BRUXELLES

RPM 0453 348 801

AVIS FINANCIER DANS L'ECHO

23/11/2012

paiement coupon numéro 18

annonce assemblée d'information pour les porteurs de certificats

Immo-Basilix

SOCIETE ANONYME
AVENUE DU PORT 12
1080 BRUXELLES
RPR 0453 348 801

Certificat immobilier 'Basilix'

ISIN-code BE0003674851

Ce communiqué s'inscrit dans le cadre des informations réglementées par l'art. 36 de l'AR du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Le coupon numéro 18 des certificats immobiliers "Basilix" sera mis en paiement à partir du 30 novembre 2012 aux guichets de la KBC Bank, pour un montant brut de EUR 27,0144 dont EUR 7,4219 en exemption du précompte mobilier au titre de remboursement de capital. Après retenue du précompte mobilier de EUR 4,1144 un montant net de EUR 22,90 par certificat sera payé.

Ensuite les dates suivantes sont valables: ex date 27 novembre 2012; record date 29 novembre 2012 et payment date 30 novembre 2012.

Par rapport à l'année passée le coupon brut a augmenté de EUR 3,0301 et le coupon net de EUR 1,40.

Le calcul du coupon sera commenté lors d'une réunion d'information qui aura lieu le 9 janvier 2013 à 10.00 heures, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

Tout porteur de certificat pourra assister à la réunion sur production de son titre ou d'un certificat de dépôt dans une banque belge.

Information par rapport au certificat est disponible sur le site www.kbcmerchantbanking.com/basilix.

La société Immo-Basilix S.A., émettrice du certificat immobilier "Basilix", souhaite par la présente informer les porteurs de certificat qu'elle a fait procéder à une évaluation au 12 septembre 2012 par le bureau de Crombrugge & Partners du centre commercial Basilix, avenue Charles-Quint 420 à 1082 Bruxelles, qui fait l'objet du certificat. Le bien a été évalué à une valeur acte en mains de EUR 68.800.000, contre EUR 63.900.000 au 12 septembre 2011.

La présente publication a pour but d'informer les porteurs de certificat sur la valeur du bien. L'évaluation émane d'un bureau d'expertise bien connu dans le marché, mais n'engage en rien la société émettrice du certificat.

Le Conseil d'Administration souhaite également informer les porteurs de certificats que les travaux de rénovation du parking sur le toit ont commencés pendant l'exercice 2011/2012 et se sont passés conformément le planning et le budget. Comme déjà annoncé antérieurement, les travaux seront quasiment entièrement financés par un crédit bancaire de EUR 1.700.000 qui sera prélevé le 30 novembre 2012. Le crédit sera remboursé par tranches de capital fixes trimestrielles de EUR 42.500 pendant une période de 5 ans et une partie balloon de EUR 892.500 après 5 ans. Le taux d'intérêt a été fixé pour 5 ans à 3,51 % par an.